

EUROPE GUYANE

APP 2023

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive AAP Adaptation des territoires à l'érosion

**Objectif prioritaire 2 :
Europe plus verte,
résiliente et à faible
émissions de carbone**

Thématique : Adaptation au changement climatique

- Identification des risques
- Mesures de protection des populations
- Mesures d'adaptation face à l'érosion
- Actions de prévention et de sensibilisation

**Priorité 2.1. : Accompagner
la Guyane vers une
économie décarbonée,
résiliente et à faible
impact environnemental**

Territoire : Tout le territoire guyanais

Bénéficiaires potentiels :

- Collectivités, leurs groupements et leurs établissements publics
- Groupements et établissements publics d'Etat

**Objectif spécifique 2.4 :
Favoriser l'adaptation au
changement climatique, la
prévention des risques et la
résilience**

Enveloppe prévisionnel du projet en coût total : 150 000€ minimum

Montant maximum de l'aide FEDER : 300 000€ maximum pour les études et schémas.

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 24 avril 2023
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr



**Date de lancement de l'AAP :
24 avril 2024**

**Date limite de réception des
candidature : 31 octobre 2024
à 12h (heure de Guyane)**

